

# Compte-rendu de la réunion Comité d'orientation (COR) du 14 décembre 2022

## Présents :

- M. Pierre-Franck Chevet, pilote du COR, IFPEN
- Mme Isabelle Barthe, membre du COR sur proposition de l'IRSN
- M. Jean-Claude Delalonde, ANCCLI
- Mme Cécile Laugier, EDF
- Mme Ann MacLachlan, membre du COR sur proposition de l'ASN

## Secrétariat du Haut comité :

- M. Benoît Bettinelli, SG du HCTISN
- M. Cédric Vilette
- M. Stéphane Merckaert
- M. Baye Fall

\*

\* \*  
@

La réunion s'est déroulée de manière hybride avec une partie des participants en présentiel et une autre partie en visioconférence.

**Pierre-Franck Chevet** ouvre la réunion en précisant l'ordre du jour ci-après :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente (réunion des comités opérationnel et pilotage du 7 octobre 2022) ;
2. Retour des premières réflexions du Comité OPérationnel concernant les actions de communication faisant suite à la concertation générique relative au 4e réexamen périodique des réacteurs électronucléaires de 900 MWe ;
3. Retour des premières réflexions du Comité OPérationnel et orientations concernant les modalités pour la concertation générique relative au 4e réexamen périodique des réacteurs électronucléaires de 1300 MWe ;
4. Points divers.

**Pierre-Franck Chevet** demande s'il y a des avis et commentaires sur le compte-rendu de la réunion des comités opérationnel et pilotage du 7 octobre 2022.

**Cédric Vilette** précise que l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) avait formulé de petites remarques qui ont été prises en compte.

Le compte-rendu a été adopté<sup>1</sup>.

## 1. Informations générales

**Pierre-Franck Chevet** évoque que Christine Noiville et lui-même vont contacter Chantal Jouanno, Présidente du CNDP (Commission Nationale du Débat Public) pour qu'elle leur propose deux garant(e)s afin qu'ils puissent rejoindre les travaux dès que nécessaire. Il rappelle que les garants sont pris en charge par le Haut comité mais que le paiement est assuré, dans les faits, par EDF. Un format est donc à respecter, à savoir que les factures doivent être adressées sous le couvercle du Haut comité. En effet, dans un souci de transparence pour le public, il doit être clair que les concertations sont encadrées par des garants du Haut comité.

**Cécile Laugier** s'interroge sur la période d'engagement de garants.

**Isabelle Barthe** expose que les garants doivent être associés suffisamment en amont afin qu'ils puissent participer à l'élaboration du processus de concertation, soit 3 à 4 mois avant le début des concertations.

**Pierre-Franck Chevet** précise qu'au regard des informations recueillies lors de la dernière plénière du Haut comité, le calendrier des 1 300 MWe débutera par un projet de note d'orientation élaboré par EDF à la fin du premier semestre 2023. Ensuite, suivra une période d'itérations avec l'ASN de plusieurs mois (5 à 6 mois). Par ailleurs, l'ASN souhaiterait rendre un avis fin 2024, ce qui suppose alors des résultats de la concertation à la mi-2024. Cela impliquerait alors une période de concertation au cours du premier semestre 2024.

**Cécile Laugier** confirme la faisabilité de la séquence de concertation générique au 1<sup>er</sup> semestre 2024, ce qui suppose une préparation au cours du second semestre 2023. De ce fait, cela suppose une participation des garant(e)s à partir de septembre 2023.

**Isabelle Barthe** explique que la saisine de la CNDP par le Haut comité n'est pas obligatoire :

- soit le Haut comité décide de la saisir pour une mission de conseil et d'accompagnement : dans ce cas, si la CNDP accepte la mission, elle indemnise les garants. Dans cette configuration, la procédure est plus longue et nécessite une saisine de la CNDP dès la mi-2023 ;
- soit le Haut comité désigne des garants de la CNDP, hors procédure CNDP, dans ce cas l'indemnisation et le défraiement des garants sont à la charge du demandeur.

Par ailleurs, s'agissant d'une concertation dans le cadre d'une démarche volontaire, la CNDP ne pourrait pas s'autosaisir.

---

<sup>1</sup> Ce compte-rendu tient également compte des retours de Mmes Isabelle Barthe et Véronique Leroyer, et de M. Yves Lheureux

**Jean-Claude Delalonde** rappelle que la question s'était déjà posée lors de la première concertation et il avait été retenu que c'est le Haut comité qui désigne des garants sur la liste de la CNDP.

**Pierre-Franck Chevet** se dit également plus favorable que le Haut comité désigne lui-même les garants sur la liste proposée par la CNDP.

**Cécile Laugier** s'interroge et souhaite avoir des précisions si le Haut comité aura un avis sur le choix des garants.

**Isabelle Barthe** répond dans un cadre hors procédure CNDP, le Haut comité désigne les garants. Elle estime que c'est peut-être un choix stratégique de la part du Haut comité d'aider le porteur de cette concertation mais aussi de rendre plus compréhensible pour le public de fonctionner avec une saisine CNDP. A priori, il n'y a moins de risque juridique.

**Pierre-Franck Chevet** demande au secrétariat de diffuser au COP et au COR la frise chronologique prévisionnelle de la DGEC du ministère de la Transition énergétique qui montre que la plupart des débats portant sur l'opportunité ont vocation à se tenir au début de l'année prochaine, et en outre, ils n'entrent pas dans le périmètre du Haut comité.

Il retient la nécessité de désigner les garants 3 mois avant le début des concertations. De même, il suggère l'élaboration d'une frise chronologique qui intégrera les débats d'opportunité prévus début 2023, le projet de note d'orientation d'EDF, la préparation en parallèle du Haut comité de la concertation pendant la période d'itérations (5 à 6 mois) entre EDF et l'ASN qui souhaite rendre un avis fin 2024, ce qui suppose alors des résultats de la concertation à la mi-2024.

**Ann MacLachlan** demande à quoi correspond la note d'orientation d'EDF, si c'est comme la NRO (Note de réponse aux objectifs) ? Elle obtient une réponse par l'affirmative de l'assistance.

**Cécile Laugier** demande une vérification auprès de l'ASN car dans le dernier planning en sa possession, le GP (groupe permanent) bilan aura au 1<sup>er</sup> trimestre 2025, après les différents GP thématiques au 2<sup>e</sup> semestre 2024 et avant la position de l'ASN qui serait rendue à la mi-2025.

**Pierre-Franck Chevet** considère alors que ce sera l'occasion d'opérer une vérification auprès de tous les acteurs.

## **2. Retour des premières réflexions du Comité OPérationnel concernant les actions de communication faisant suite à la concertation générique relative au 4e réexamen périodique des réacteurs électronucléaires de 900 MWe**

**Cédric Vilette** fait un point sur la dernière réunion du COP qui s'est réunie le 29 novembre 2022. Au cours de celle-ci, le COP a cherché à faire le point des actions engagées par le Haut comité par rapports aux quatrièmes visites décennales des réacteurs de 900 MWe (VD4 900). Il s'est avéré qu'il ne s'est rien passé depuis fin 2020 – début 2021. Par exemple, le site internet de la concertation n'a pas été mis à jour et les divers avis publiés par l'IRSN depuis fin 2020 n'y figurent pas.

Le COP s'est intéressé en premier lieu à ce site qui est le principal vecteur de communication de la concertation.

**Cédric Vilette** évoque que Thierry Taponard, pilote du COP, a déclaré partager le constat concernant le site internet de la concertation. Il a pris contact avec la société CAP Collectif qui avait en charge la gestion de la licence d'exploitation du site internet de la concertation. Il estime que le site Internet a été conçu pour durer dans le temps. De ce fait, il doit être adaptable aux évolutions notamment avec

les concertations sur les 4<sup>e</sup> réexamens périodiques des réacteurs nucléaires de 1 300 MWe. Il propose au comité de renouveler la licence d'exploitation de la société CAP Collectif avec, si besoin, des prestations complémentaires.

**Cédric Vilette** poursuit en évoquant que le constat est similaire pour les newsletters. Associés au site internet, ceux-ci avaient fini par avoir un nombre important d'abonnés. Refaire ces moyens de communication contribuerait au maintien de la concertation et donc à la mission que le Haut comité s'est donnée.

Par ailleurs, des réflexions ont été menées sur les évolutions du site en assurant la continuité de l'information en considérant que les informations devaient être centralisée mais pas nécessairement dupliquées afin de ne pas saturer pas le public d'informations et de ne pas engendrer d'*a contrario* compte tenu de la non-exhaustivité des informations. Le minimum est d'assurer la continuité, c'est-à-dire, le lien vers le local pour montrer la continuité sur les réacteurs de 900 MWe pour lesquels le site internet de la concertation a été conçu. Des liens pourraient être établis ; notamment pour les enquêtes publiques en cours ; vers les sites internet des préfetures ou de l'ANCCLI, dont une page dédiée recense les informations.

**Jean-Claude Delalonde** rappelle que le but recherché par le site internet de l'ANCCLI (Association nationale des comités et commissions locales d'information) est d'avoir 7 points d'entrée pour retrouver toutes les informations liées à un site. Cela permettra de monter en compétence et montrer qu'au niveau national que les 7 sites se concertent. Cela permet de faire vivre le rapport de la CLI a ou veut avoir avec son public.

**Isabelle Barthe** déclare qu'elle se retrouve dans cette démarche destinée à l'information du public. Elle estime que quelle que soit la démarche entreprise, il faut toujours garder en mémoire la préoccupation du public.

**Ann MacLachlan** déclare qu'il lui semble important qu'il y ait un site internet où un public non averti puisse avoir une vue d'ensemble. Elle se demande alors si cette vue d'ensemble est fournie par le site internet de la concertation ou celui du Haut comité ou celui de l'ANCCLI ?

**Cédric Vilette** répond que dans l'architecture imaginée, le site internet de la concertation permettra de recueillir toutes les informations génériques. Des liens vers le site internet de l'ANCCLI et des préfetures (si besoin) seront mis en place pour plus de détails.

**Ann MacLachlan** souhaite savoir si les informations les plus importantes seront accessibles dans une langue autre que le français et notamment pour les sites frontaliers ?

**Jean-Claude Delalonde** déclare qu'il y aura au moins une demande pour le site de Cattenom. Pour ce dernier, la CLI fonctionne actuellement en allemand et en anglais.

**Cédric Vilette** estime qu'au niveau du site internet de la concertation, il serait tout à fait logique que les informations génériques puissent être traduites en allemand ou anglais. Toutefois, il ne peut être garanti que les informations susceptibles d'être recueillies dans le site internet de l'ANCCLI soient transcrites dans une autre langue, et notamment la publication d'études (IRSN, ASN ou autre) disponibles dans une seule langue. Il rappelle également que, pour les enquêtes publiques, la réglementation impose des traductions dans la langue du pays contigu au périmètre de l'enquête publique.

**Cédric Vilette** termine son intervention en précisant que la COP a décidé de réactiver la newsletter selon une fréquence à déterminer (trimestrielle ou semestrielle) et que la première newsletter aura pour objectif d'informer sa réactivation ainsi que les dossiers versés dans le site de la concertation. Ce redémarrage permettra d'amener petit à petit le public vers la concertation des 1 300 MWe.

**Pierre-Franck Chevet** rappelle que lors de la réunion plénière du Haut comité du 12 décembre 2022 que l'ASN a déclaré qu'elle allait se rapprocher des préfetures afin que le bilan des concertations puisse être joint au dossier d'enquête public même si ce document ne fait pas une pièce exigible du dossier d'enquête publique.

### **3. Retour des premières réflexions du Comité OPérationnel et orientations concernant les modalités pour la concertation générique relative au 4e réexamen périodique des réacteurs électronucléaires de 1300 MWe**

**Cédric Vilette** évoque l'agenda de la concertation générique des réacteurs électronucléaires de 1300 MWe. La concertation débuterait au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024 à la suite de la publication de la NRO (Note de réponse aux objectifs) à la mi-2023. Cela permettra à l'ASN et EDF d'échanger sur ce document mais aussi de préparer la concertation. Le COP a essayé de faire un retour d'expérience de ce qui a été fait lors de la concertation des 900 MWe. Il s'est focalisé sur les réunions publiques pour ressortir ce qui a fonctionné ou pas. Il en est ressorti que les réunions publiques qui ont été préparées bien en amont se sont bien déroulées. En effet, les interlocuteurs locaux (CLI, collectivités locales) ont été associés à l'organisation de ces réunions.

Un autre constat a porté sur les réunions publiques thématiques. Celles-ci ont été considérées comme étant très dirigées et fléchées. Aussi, deux propositions ont été avancées pour pallier à ce constat :

- Faire une réunion, au cours de laquelle un recensement des thèmes spécifiques parmi un certain nombre de thèmes pré-identifiés (notamment après discussion avec les acteurs locaux) susceptibles d'être abordés est réalisé, puis abordé en fin de réunion ;
- Faire deux réunions qui aborde successivement les aspects génériques dans un premier temps et ensuite les sujets plus spécifiques en tenant compte des spécificités locales.

Il a d'ores et déjà été mis en avant la problématique de la mobilisation des spécialistes.

La nécessité d'identifier dès à présent les sites et les principaux acteurs a été évoquée.

**Isabelle Barthe** rappelle alors la nécessité d'associer les garants pas trop tard dans la préparation des concertations. Cela leur permettra de bien étudier le contexte, de rencontrer les acteurs et d'identifier les thématiques à ne pas rater lors de la concertation. Elle souligne que les réunions thématiques avaient bien fonctionné lors de la concertation des 900 MWe. Elles avaient été organisées dans un second temps après avoir été identifiées lors des réunions publiques génériques.

**Cécile Laugier** estime que cette méthode est intéressante même si elle impose une logistique importante et l'organisation des deux réunions doivent se faire dans un délai rapproché pour ne pas perdre le public. Toutefois, la possibilité d'organiser des ateliers thématiques au choix du public en deuxième partie d'une réunion publique peut être également envisagée.

**Pierre-Franck Chevet** estime que ce qui va changer dans cette nouvelle concertation est qu'une partie des questions ont été déjà abordées durant la concertation des réacteurs électronucléaires de 900 MWe et aussi les documents produits par l'IRSN.

**Jean-Claude Delalonde** confirme qu'avec le lancement des dialogues techniques pour les 1 300 MWe entre l'ASN, l'IRSN et les CLI, ce sont les mêmes questions qui remontent à ce stade avec notamment des interrogations sur les piscines et les questions d'opportunité.

**Cédric Vilette** évoque l'idée de la mise en place d'un outil permettant un recueil en ligne les sujets thématiques. Mais cela implique d'avoir un spécialiste de la communication et du management pour l'animation des réunions publiques.

**Isabelle Barthe** déclare faire une distinction entre un communiquant et un concertant et qu'il y a trop souvent une confusion entre ces deux fonctions.

**Jean-Claude Delalonde** formule le souhait qu'il puisse y avoir, de temps en temps, une rencontre entre le COP et le COR et ceux qui s'occupent du dialogue technique au niveau de l'ASN pour essayer de mieux percevoir le lien entre le niveau local et le niveau national.

**Pierre-Franck Chevet** fixe la date de la prochaine réunion du COR pour le mardi 7 février 2023 de 16h30 à 18h00

**Pierre-Franck Chevet** clôture la réunion.

*La séance est levée à 16 heures 15.*